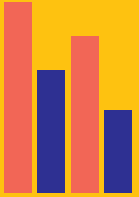
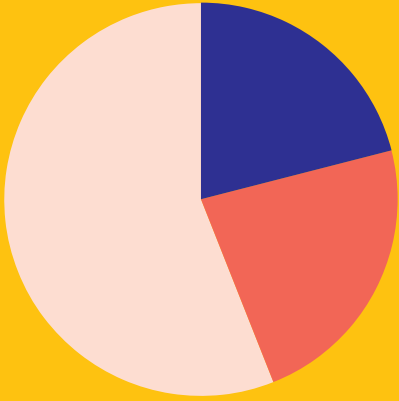
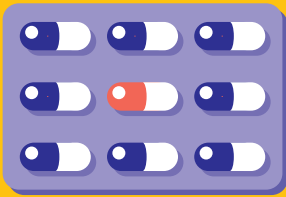


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 OCÉAN INDIEN



2016





En 2016, l'ANFH Océan Indien met en œuvre son projet stratégique 2016-2019 dont l'ambition est de soutenir le développement et l'évolution des compétences des agents de la Fonction publique hospitalières (FPH), anticiper et accompagner les évolutions des organisations et des métiers sur les territoires et encourager l'innovation et le partage d'expérience.

Pour ce faire, l'actualisation de la cartographie des métiers de tous les établissements a été réalisée afin de les aider à identifier les métiers qui vont demander des qualifications ou des compétences différentes dans les années à venir et à cibler leurs besoins en études promotionnelles.

Par ailleurs, la journée régionale « Qualité de vie au travail et performance collective » a lancé le dispositif régional d'accompagnement des établissements dans la mise en œuvre de leur politique de Qualité de vie au travail (QVT). Enfin, le plan d'action régional, comportant plus de vingt thématiques, participe également à l'adaptation des compétences des professionnels de santé, permettant aux établissements de faire face aux réformes et évolutions de la santé.

ALEX FONTAINE
PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL
DE GESTION

SOMMAIRE

Fonds et formation	p. 4
Parcours et compétences	p. 6
Réseaux et proximité	p. 12
Chiffres clés 2016	p. 16

UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

8 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Océan Indien emploient en 2016, 10 952 agents de la fonction publique hospitalière. Concernant le DPC médical, 3 établissements confient leur contribution à l'ANFH Océan Indien. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

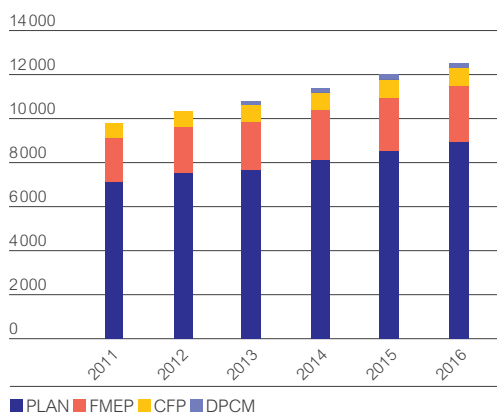
- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1% – Plan de formation ;
- le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2% – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2011



En 2016, le total des cotisations s'élève à 12 525 K€ contre 11 986 K€ en 2015, soit une augmentation de 4,5%. Cette évolution est supérieure à celle enregistrée au niveau national (1,3%).

8

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS
AU 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES
ET 0,2% – CFP/VAE/BC

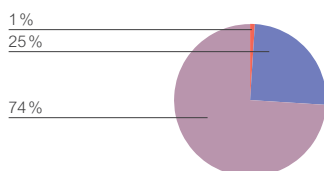
100%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
AU 2,1% – PLAN DE FORMATION

100%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% – PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 8895 K€ de cotisations au titre du 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 74% de ce montant provient des établissements de plus de 1000 agents.

RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 300 à 999 agents

En 2016, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 242 K€ et concernent principalement les établissements de 1000 à 4999 agents.

RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% – CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 1000 à 4999 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6% – Fmep et du 0,2% – CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 2541 K€ et 847 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 99% du total de ces cotisations.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN PAR SECTEUR



■ Médico-social : Personnes âgées
■ Sanitaire

La délégation compte 8 établissements adhérents au Plan de formation, soit un taux d'adhésion de 100%.

75%

DES ÉTABLISSEMENTS
appartiennent
au secteur Sanitaire

■ Social/Médico-social :
Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 75% des établissements adhérents et 99% des effectifs couverts.

12 525 K€

COLLECTÉ PAR L'ANFH Océan Indien

8 895 K€

2,1% – PLAN DE FORMATION

2 541 K€

0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES

847 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

242 K€

0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 2,1 % – PLAN DE FORMATION

Forte augmentation du taux d'accès à la formation en 2016 en Océan Indien : 59,1% des agents des établissements publics de santé ont pu accéder à la formation, contre 55,2% en 2015, et progression constante des départs en formation des agents de catégorie C : 35% contre 34% en 2015 et 33% en 2014.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la fonction publique hospitalière :

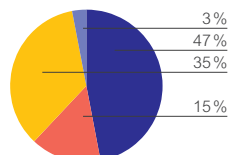
- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI



47%

DES STAGIAIRES appartiennent à la catégorie A.



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2016, 35% des stagiaires ayant bénéficié d'une action de formation au titre du 2,1% – Plan de formation sont des agents de catégorie C, contre 34% en 2015.

RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	81	5 553	173 898	1,9 %	48 863
TYPE 2A	7 189	124 074	3 442 179	37 %	1 315 78
TYPE 2B	643	14 140	612 600	6,6 %	62 192
TYPE 2C	5 069	83 481	2 536 301	27,4 %	2 106 03
TYPE 3	202	17 965	505 010	5,5 %	48 095
TYPE 4	139	109 679	1 981 558	21,4 %	1 666 309
TYPE 5	1	28	249	–	–
TYPE 8	1	267	12 879	0,1 %	–

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2a et de type 2c, qui représentent respectivement 37 % et 27 % du total des charges.

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008):

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF: Accords sur recettes futures

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



50%
ENSEIGNEMENT



18%
DÉPLACEMENT



32%
TRAITEMENTS

13 325

DÉPARTS EN FORMATION EN 2016

59,1 %

DES AGENTS DE LA RÉGION
OCÉAN INDIEN ONT ACCÉDÉ
À LA FORMATION EN 2016

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

POLITIQUE RÉGIONALE

L'ANFH Océan Indien privilégie les diplômes suivants : Cadre de Santé, Diplôme d'Etat d'Infirmier(ère), Diplôme d'Etat d'Infirmier(ère) de Bloc Opératoire, Diplôme d'Etat d'Infirmier(ère) Aide Anesthésiste, Diplôme d'Etat d'Aide Soignant(e), Diplôme d'Etat de Puériculture, Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé, Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur et Diplôme d'Etat de Cadre Socio-Educatif.

Elle finance en priorité les dossiers présentés par les établissements de petite taille. Toutefois, tous les établissements ont la possibilité de présenter plusieurs dossiers d'agents reçus aux concours, en les classant par ordre de priorité. Ces dossiers sont ensuite anonymisés par la délégation régionale avant examen par le CRG. La prise en charge des EP se fait sur la totalité de la formation et sur l'ensemble des frais (pédagogiques, déplacement-hébergement et traitement). En outre, une enveloppe complémentaire exceptionnelle de 1 342 000 €, attribuée par le siège national, a permis de financer 11 dossiers supplémentaires par rapport à 2015 et de satisfaire toutes les demandes présentées par les établissements.

Un effort particulier a porté sur le financement du Diplôme d'Etat d'Infirmier(ère) avec la prise en charge de 24 dossiers, soit plus du double par rapport à 2015.

Enfin, le Conseil régional de gestion (CRG), conformément à la décision du Bureau National de mars 2016, a décidé de réserver une enveloppe de 100 000 € sur le FORMEP afin de permettre aux agents des filières administrative et technique-ouvrière d'accéder à des formations certifiantes, qualifiantes ou diplômantes.

DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2016	NOMBRE EP 2015	TAUX D'ÉVOLUTION 2016/2015
DE INFIRMIER	73	65	12,3%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	37	39	-5,1%
DE PUÉRICULTURE	20	17	17,6%
DE IBODE	17	10	70%
DEAS	13	15	-13,3%
DIPL PRÉPARATEUR PHARMA HOSP	13	16	-18,8%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	11	21	-47,6%
DEASS	3	2	50%
CAFERUIS	2	2	–
MASTER SPÉCIALITÉ PÉRINATALITÉ	2	2	–
DE ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	2	1	100%
AUTRES	4	3	33,3%
TOTAL	197	193	2,1%

En 2016, la délégation compte 197 études promotionnelles en cours de financement contre 193 en 2015, soit une évolution de 2,1%. Le diplôme d'État d'infirmier est le diplôme le plus préparé (37% de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme de cadre de santé (19%). Ils enregistrent respectivement une évolution de 12,3% et de -5,1% par rapport à 2015.

RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2016)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1% ; 0,6%	186	80
SUR LE 0,2%	11	4
TOTAL	197	84

Sur 197 études promotionnelles en cours de financement, 84 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% – Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

197

ÉTUDES PROMOTIONNELLES
EN COURS DONT

84

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2016

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé pour formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

75,5%

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

42

CFP *
(DOSSIERS CLASSIQUES)

14

VAE *

11

ÉTUDES
PROMOTIONNELLES *

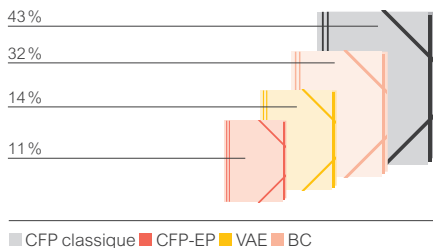
31

BILANS DE COMPÉTENCES *

* Nombre de dossiers en cours

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR DISPOSITIF



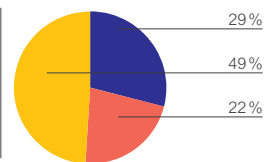
Avec 98 dossiers en cours de réalisation en 2016, le CFP classique représente 43% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

49%

DES DOSSIERS
concernent la catégorie C.



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (49%), suivis des agents de catégorie A (29%).

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

DPC MÉDICAL

ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le DPC est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit participer à deux actions au minimum parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques.

Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'ANDPC, être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes HAS .

+200

DOSSIERS FINANCÉS
AU TITRE DE L'AGRÈMENT
DPC MÉDICAL, DONT :

95%

CONCERNANT LES MÉDECINS

4%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

1%

CONCERNANT LES AUTRES
CATÉGORIES (PRATICIENS À DIPLÔME
HORS UNION EUROPÉENNE...)

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH OCÉAN INDIEN

RÉSEAUX, GROUPE DE TRAVAIL, COMMISSIONS

32 participants au séminaire
des instances régionales

27 participants aux **2** réunions
du COFIL GPMC pour l'actualisation
de la cartographie régionale
des métiers

61 participants aux **8** réunions
du groupe projet Qualité de vie
au travail (QVT)

8 participants aux **2** réunions
du groupe projet surveillant de nuit
et maîtresse de maison

11 participants aux **2** réunions du
groupe projet formation psychiatrie

10 participants aux **2** réunions
de la Commission d'analyse
des offres de formation (CEAO)

17 participants au regroupement
des responsables formation et
responsables DPCM

9 participants à la réunion du réseau
animateurs Multiplus

ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES

20 ACTIONS

657 STAGIAIRES

Les 5 premières thématiques :

→ formation Managers en Santé :
Accompagner le changement, Manager
par la qualité, Pilotage médico-
économique ;

→ parcours de professionnalisation
des Secrétaires Médicales : FAE AMA,
DU SMH Option droit et communication,
DU SMH Option codage de l'activité ;

→ dispositif catégorie C : Organiser
son travail, Travailler en équipe, Mieux
communiquer en situation professionnelle,
DAEU Métiers de l'hôpital, Titre
Professionnel Surveillant de Nuit
et Maîtresse de Maison ;

→ la responsabilité juridique des
manipulateurs d'électroradiologie ;

→ violence aux urgences.

ACTIONS DE FORMATION COORDONNÉES RÉGIONALES (OU PLAN INTER-ÉTABLISSEMENTS)

3 ACTIONS

83 STAGIAIRES

Les thématiques :

- erreurs médicamenteuses et sécurisation du parcours du médicament ;
- gestion IRCANTEC des personnels médicaux ;
- déployer le dispositif Multiplus dans les établissements.

JOURNÉES RÉGIONALES THÉMATIQUES

7 JOURNÉES
ONT RÉUNI
501 PARTICIPANTS

- les compétences clés au service de la performance collective et de la QVT ;
- télémédecine : émergence de nouvelles pratiques professionnelles ;
- qualité de Vie au travail et performance collective ;
- les métiers de la Fonction Publique Hospitalière, analyse et prospective ;
- favoriser le travail interdisciplinaire pour optimiser la prise en charge du patient ;
- conférence managériale : Loi de modernisation de notre système de santé ;
- conférence managériale : D'une organisation par discipline à une organisation pluri-professionnelle de prise en charge du patient.

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH OCÉAN INDIEN

PROJET STRATÉGIQUE RÉGIONAL 2016-2019

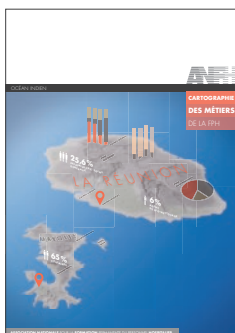
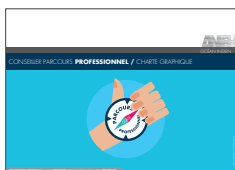
Le projet stratégique régional de l'ANFH Océan Indien donne à l'ANFH 3 priorités :

→ soutenir le développement et l'évolution des compétences pour dynamiser les parcours professionnels ;

→ anticiper et accompagner les évolutions des organisations et des métiers sur les territoires ;

→ encourager l'innovation et l'adaptation de l'offre de formation.

En 2016, l'ANFH Océan Indien a poursuivi ses campagnes d'information des agents sur la FPTLV et le DPC (9 séances et plus de 180 participants).



DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS ANFH.FR/OCEANINDIEN

Par ailleurs, le site internet de l'ANFH Océan Indien permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation régionale.

Elle a également alimenté sa page facebook ; 348 personnes ont été atteintes par les publications de la délégation régionale contre 8 en 2015 et 127 personnes ont recommandé des articles contre 80 en 2015.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents comme par exemple le site DPC, la cartographie régionale des métiers de la FPH actualisée en 2016 en Océan Indien et le guide Conseiller Parcours Professionnel réalisé en 2015 par l'ANFH Océan Indien.





8

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS À L'ANFH OCÉAN INDIEN

59,1 %

TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION

ADHÉRENTS

100% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1 % – Plan de formation soit 100 % des agents
de la FPH de la région

3 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

13 325 DÉPARTS EN FORMATION
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

42 DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT
(DOSSIERS CLASSIQUES) *

14 DOSSIERS VAE
EN COURS DE FINANCEMENT *

31 BILANS DE COMPÉTENCES
FINANCÉS*

197 ÉTUDES PROMOTIONNELLES
FINANCÉES**

DONNÉES FINANCIÈRES

12 525 K€
COLLECTÉS EN 2016

Répartition

8 895 K€ **2,1%**
PLAN DE FORMATION

2 541 K€ **0,6%**
FMPE

847 K€ **0,2%**
CFP/VAE/BC

242 K€ **0,5% OU 0,75%**
DPC MÉDICAL

* Dans le cadre du 0,2 % – CFP/BC/VAE

** * Tous fonds confondus

